

Nations Unies

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le secrétaire général des Nations Unies constituant un accord relatif à la continuité des droits de pension entre le Gouvernement du Canada et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Signé à New York les 16 juillet et 14 décembre 1970. En vigueur le 14 décembre 1970 avec effet retroactif à compter du 11 décembre 1970.

Accord entre le Gouvernement du Canada et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Signé à Rome le 22 janvier 1971. En vigueur le 22 janvier 1971.

Norvège

Échange de Notes constituant un Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Norvège relatif à la pratique norvégienne de la pêche au large de la côte atlantique du Canada. Signé à Ottawa le 15 juillet 1971. En vigueur le 15 juillet 1971.

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Norvège sur la chasse aux phoques et la conservation des réserves de phoques dans l'Atlantique Nord-Ouest. Signé à Ottawa le 15 juillet 1971. Instruments de ratification échangés le 22 décembre 1971. En vigueur le 22 décembre 1971.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et l'Organisation de l'aviation civile internationale constituant un Accord supplémentaire relatif aux locaux du siège de l'Organisation. Signé à Ottawa le 7 avril 1971. En vigueur le 3 mai 1971.

Pays-Bas

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas constituant un Accord relatif au transport des aéronefs NF-5 de la Force aérienne royale néerlandaise du Canada au Pays-Bas. Signé à Ottawa le 1er novembre 1971. En vigueur le 1er novembre 1971.

Pologne

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République populaire de Pologne concernant le règlement de questions financières. Signé à Ottawa le 15 octobre 1971. En vigueur le 15 octobre 1971.

République Dominicaine

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République Dominicaine permettant aux stations radio d'amateurs des deux pays d'échanger des messages et autres communications avec des tiers. Signé à Saint-Domingue le 2 avril 1971. En vigueur le 1er septembre 1971.